

Paris le 16 mars 2016

**Association de Gestion du Groupe
Communiste Républicain et Citoyen du
Sénat**

15, rue de Vaugirard
75291 – PARIS CEDEX 06

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons sous ce pli nos rapports relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018.

- Rapport sur les comptes annuels : 2 exemplaires,
- Rapport sur les conventions réglementées : 2 exemplaires.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces documents et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le commissaire aux comptes
Véronique BRAULT



**ASSOCIATION DE GESTION DU
GROUPE COMMUNISTE REPUBLICAIN CITOYEN ET
ECOLOGISTE DU SENAT**

**15 RUE DE VAUGIRARD
75006 PARIS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

Aux membres de l'association,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association de Gestion du Groupe Communiste Républicain Citoyen et Ecologiste du Sénat** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'Audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VB

IV. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque

de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- s'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,
Le 2 avril 2019

Véronique BRAULT
Commissaire aux Comptes



Bilan Actif

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 650	751	899	1 449
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	46 336	22 973	23 363	30 880	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	87 500		87 500	85 000	
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	135 486	23 724	111 762	117 329	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	683		683	30 213
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	583 146		583 146	548 764	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	6 360		6 360	6 457
	TOTAL (II)	590 190		590 190	585 434
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	725 676	23 724	701 952	702 763	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			87 500		
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		31/12/2018	31/12/2017
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	548 763	(152 877)
	Résultat de l'exercice	482	701 641
	Total des fonds propres	549 246	548 763
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	23 803	32 329	
Provisions réglementées			
Total des autres fonds associatifs	23 803	32 329	
Total des fonds associatifs	573 049	581 093	
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
Total des provisions			
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés			
Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 980	17 282	
Dettes fiscales et sociales	19 461	18 735	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	94 462	85 654	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes	128 903	121 671	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	701 952	702 763	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	482,37	701 640,74	
(1) Dont à moins d'un an	128 903	121 671	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

ENGAGEMENTS DONNES

Compte de Résultat

		31/12/2018	31/12/2017
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		1 619
	Prestations de services		
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	589 607	750 251
	Dons		680 385
	Cotisations	271 580	840
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	10	10
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	38 246	54 363
	Autres produits		
Total des produits d'exploitation	899 444	1 487 468	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	114 122	106 660
	Impôts, taxes et versements assimilés	41 741	33 252
	Rémunération du personnel	508 616	445 501
	Charges sociales	228 411	200 073
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	14 355	7 195
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	5 952	1 376
Total des charges d'exploitation	913 196	794 056	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(13 752)	693 413
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers		
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
2 - RESULTAT FINANCIER			
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(13 752)	693 413
Produits financiers	Produits exceptionnels	14 235	9 087
	Charges exceptionnelles		859
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		14 235	8 228
Impôts sur les sociétés et Participation des salariés			
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS		913 678	1 496 556
TOTAL DES CHARGES		913 196	794 915
EXCEDENT ou DEFICIT		482	701 641
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			

VF

Etats financiers au 31/12/2018

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **701 952 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **913 678 euros** et un total **charges** de **913 196 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **482 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont établis selon les règlements suivants :

- le règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- le règlement n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, relatif à la réécriture du plan comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les subventions d'investissement portant sur des biens non renouvelables par l'Association sont reprises au compte de résultat selon le même rythme que les dotations aux amortissements de ces biens.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

L'activité de l'Association ne génère pas de stocks.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Contributions volontaires en nature

L'Association bénéficie, à l'instar des autres associations de gestion de Groupe du Sénat, d'un hébergement dans les locaux du Sénat et de mises à disposition de moyens (affranchissements, reprographie...) de la part de ce dernier.



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	1 650					1 650
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 650					1 650
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal, agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	40 048		6 287			46 336
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 048		6 287			46 336
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	85 000		2 500			87 500
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	85 000		2 500			87 500
TOTAL	126 698		8 787			135 486

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			
	Autres	201	550	751
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	201	550	751
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement			
	Instal technique, matériel outillage industriels			
	Autres instal., agencement, aménagement divers			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau, mobilier	9 168	13 805	22 973
	Emballages récupérables et divers			
	Immobilisations grevées de droits			
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 168	13 805	22 973	
TOTAL	9 369	14 355	23 724	



Créances et Dettes

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	87 500	87 500	
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
Débiteurs divers	683	683		
Charges constatées d'avance	6 360	6 360		
TOTAL DES CREANCES		94 543	94 543	
Prêts accordés en cours d'exercice		2 500		
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	14 980	14 980		
	Personnel et comptes rattachés	13 421	13 421		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 039	6 039		
	Impôts sur les bénéfiques				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	94 462	94 462		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		128 903	128 903		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

**Produits à recevoir (détail)
au 31/12/2018**

Libellé	Montant
Totalisation	

Charges à payer (détail)
au 31/12/2018

Libellé	Montant
Totalisation	

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			6 360
Nursit		312	
Médecine du travail		1 148	
Cision		4 900	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			6 360

Effectif moyen

		31/12/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		11	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		11	

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	(152 877)	701 641		548 763
Résultat de l'exercice	701 641	482	701 641	482
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	32 329	23 803	32 329	23 803
Provisions réglementées				
TOTAL	581 093	725 926	733 970	573 049

**ASSOCIATION DE GESTION DU
GROUPE COMMUNISTE REPUBLICAIN CITOYEN ET
ECOLOGISTE DU SENAT**

**15 RUE DE VAUGIRARD
75006 PARIS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
ASSEMBLEE GENERALE
D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018**

Aux membres de l'association

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre **Association de Gestion du Groupe Communiste Républicain Citoyen et Ecologiste du Sénat**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris,

Le 2 avril 2019

Véronique BRAULT

COMMISSAIRE AUX COMPTES

